

CONFÉRENCE DES BÂTONNIERS

UNE INSTITUTION AU SERVICE DES ORDRES

Accompagnement des bâtonniers et membres
des conseils de l'ordre dans l'exercice quotidien
et concret de leur mission.

2018-2019





EDITO DU PRÉSIDENT LA CONFÉRENCE DES BÂTONNIERS, UNE INSTITUTION AU SERVICE DES ORDRES

Créée en 1902 par des bâtonniers qui ont éprouvé le besoin et la nécessité de se connaître, d'échanger et de décider ensemble, la Conférence des bâtonniers a évolué au fil du 20^e siècle.

L'état de droit dans lequel nous vivons n'est pas né spontanément, mais de l'évolution parfois chaotique et douloureuse de notre pays. Cette situation n'est pas immuable : la démocratie et l'état de droit doivent être défendus. **La justice en est le cœur et les avocats des acteurs de premier plan.**

La Conférence des bâtonniers est un lieu de travail, de réflexions et de débats pour accompagner les bâtonniers et membres des conseils de l'ordre, celles et ceux qui, sur le terrain, assument la responsabilité des ordres. Son alchimie tient en la réunion d'individualités fortes exerçant des activités différentes, mais se reconnaissant dans le principe essentiel d'indépendance, acceptant une déontologie exigeante et, oubliant leurs intérêts propres, travaillant ensemble pour les avocats, les ordres et la profession.

La Conférence, parce qu'elle est la réunion volontaire des bâtonniers, incarne l'ordinalité en mouvement. L'expression de la modernité d'une profession plurielle, moderne et consciente de ses responsabilités. Si la Conférence est l'expression de la voix des bâtonniers et des membres des conseils de l'ordre, elle est aussi pour eux un outil pratique, à leur côté dans l'exercice quotidien de leur mission, entretenant en temps réel un dialogue permanent.

Elle exprime et fédère cette réalité si particulière à notre profession : l'ordinalité. Elle en porte les valeurs et se fait le porte-voix des territoires.

LES MISSIONS DE LA CONFÉRENCE

1. LA DÉFENSE DES ORDRES

- Le président de la Conférence conduit pendant deux ans le travail du bureau et préside à ses orientations stratégiques (cf. Composition et organisation).
- Il est vice-président de droit du Conseil national des barreaux et à ce titre, secondé par le collègue ordinal, il est la voix des ordres au sein de notre institution nationale.
- La Conférence des bâtonniers est attachée à l'ordinalité et défend des ordres forts.

2. L'ASSISTANCE AUX BÂTONNIERS

La conférence :

- Forme les bâtonniers et membres des conseils de l'ordre et les informe sur les projets législatifs et réglementaires
- Organise et coordonne des campagnes d'information et de réflexion, **telles que celles initiées lors des réformes successives de la justice**
- Communique à travers des supports papier et numériques sur toute l'actualité de la profession
- Met à disposition des bâtonniers l'ensemble **des décisions ou avis déontologiques et répondre à leurs interrogations à ce sujet**
- Élabore des propositions pour favoriser l'accès aux droits et à la Justice
- Émet les cartes d'identité professionnelles
- Rédige **les guides pratiques**
- Accompagne le développement de **l'acte d'avocat** et notamment du **divorce par consentement mutuel par acte d'avocat**
- Crée **un fichier des refus d'inscription**
- Accompagne la mise en place de **Barreau on line**
- Contribue à la création d'une base de données non anonymisée des décisions de justice pour développer **un outil de justice prédictive...**

LES COMMISSIONS DE LA CONFÉRENCE

COMMISSION CIVILE

Attributions : la réforme J21, les modes alternatifs de règlement des litiges, la réforme de l'appel, la postulation...

Présidente : Hélène FONTAINE

COMMISSION LIBERTÉS PUBLIQUES

Attributions : les atteintes aux libertés fondamentales, le droit pénal et la procédure, les droits des victimes, le protocole art. 91, la législation et la jurisprudence européenne en la matière, l'assistance des migrants, etc...

Président : Michel FARAUD

COMMISSION ACCÈS AU DROIT ET À LA JUSTICE

Attributions : toutes questions relatives à l'aide juridictionnelle, l'exploitation des travaux du groupe de travail "Accès au droit", le SAUJ.

Présidente : Maryvonne LOZACHMEUR

COMMISSION ORGANISATION DE LA PROFESSION

Attributions : la réglementation des ordres, la réforme des statuts, la carte judiciaire, la représentation de la profession...

Président : Eric RAFFIN

COMMISSION SERVICES AUX ORDRES

Attributions : barreau on line, fichier des refus d'inscription, fichier des décisions disciplinaires, système d'archivage des ordres et cabinets d'avocat, CARPA, base nationale des avocats, mutualisation des services ordinaux, locaux des ordres, ERP.

Président : Bruno BLANQUER

COMMISSION COMMUNICATION ET INNOVATION

Attributions : la lettre de la Conférence, le Journal des bâtonniers, le site internet, les relations avec la presse, l'animation d'une cellule de crise et anticipation des mouvements de protestation, création de plaquettes thématiques

Président : Philippe BARON

COMMISSION DÉONTOLOGIE ET ASSISTANCE AUX BATONNIERS

Attributions : l'aide à la décision en matière de déontologie, la discipline, le tableau, la société d'exercice, la mission de contrôle des bâtonniers, les élections ordinaires...

Présidente : Marie-Christine MOUCHAN

COMMISSION FORMATION ORDINALE

Attributions : les séminaires de formation, les universités d'été, l'édition des guides de la Conférence, l'encyclopédie du bâtonnier.

Présidente : Michelle BILLET

COMMISSION EUROPE, RELATIONS INTERNATIONALES

Attributions : toutes questions relatives à la législation et la jurisprudence européenne, aux travaux de la Commission européenne, aux relations avec les barreaux étrangers.

Président : Bernard CHAMBEL

NOS OUTILS DE COMMUNICATION

Formations, événements, suivi de l'actualité législative, interventions auprès des pouvoirs publics, plateforme d'échanges et mutualisation... La conférence accompagne les bâtonniers et membres des conseils de l'ordre dans l'exercice quotidien et concret de leur mission.

Tous ces éléments sont compilés et mis à jour régulièrement sur le site internet de la Conférence des bâtonniers

> www.conferencedesbatonniers.com

Le site permet d'enrichir ces échanges et d'apporter des réponses concrètes aux nombreux défis que les bâtonniers rencontrent, sur un espace en ligne sécurisé.

Il permet de retrouver les dates et les bulletins d'inscription des prochaines formations, d'y déposer et trouver les réponses à des questions déontologiques, de suivre les campagnes et actions en cours de la Conférence et donne accès à un espace de travail partagé. Le bon réflexe : le consulter chaque semaine comme on prend connaissance de son hebdomadaire favori.

Enfin, pour poursuivre au quotidien cette actualité :

Retrouvez nous sur Twitter @Conf_Batonniers

et sur facebook www.facebook.com/conferencedesbatonniers

Ces outils sont mis à votre disposition pour vous aider dans vos missions quotidiennes, n'hésitez pas à nous contacter afin de les recevoir.

LES PARTENAIRES ET ÉMANATIONS DE LA CONFÉRENCE



D.B.F. (DÉLÉGATION DES BARREAUX DE FRANCE)

La Déléation des barreaux de France est une association internationale sans but lucratif de droit belge installée à Bruxelles, qui a pour membres le barreau de Paris, la Conférence des bâtonniers et le Conseil national des barreaux pour représenter les 67 000 avocats des barreaux français auprès des institutions européennes : le Parlement européen, la Commission européenne, le Conseil de l'Union européenne, la Cour de justice de l'Union européenne et la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne. Elle a été créée en 1983 à l'initiative du barreau de Paris, présidée à l'époque par le bâtonnier Bernard du Granrut. La Conférence des bâtonniers a rejoint le projet en 1993 et le Conseil national des barreaux en 2003.

La DBF a quatre missions

— La représentation d'intérêts

Elle représente les avocats français auprès des institutions européennes, notamment, au sein du Conseil des Barreaux européens (CCBE) qui défend les intérêts de près d'un million d'avocats en Europe.

— Le soutien juridique des avocats

Elle est disponible pour rédiger des analyses juridiques des textes législatifs et réglementaires et des interprétations jurisprudentielles en droit européen (droit de l'Union et droits fondamentaux) nécessaires aux avocats français dans leurs activités.

— L'organisation de formations

Elle propose des séminaires de formation ou de perfectionnement en droit de l'Union européenne en abordant des sujets sous l'angle pratique grâce à l'intervention de praticiens du droit et de fonctionnaires des institutions européennes spécialistes des matières traitées.

— La rédaction de publications d'information

Chaque semaine, la Déléation des barreaux de France informe les avocats des dernières évolutions du droit de l'Union européenne par la transmission électronique de L'Europe en Bref. Elle est également responsable de la publication de L'Observateur de Bruxelles, une revue juridique spécialisée en droit de l'Union européenne, présentant les analyses de praticiens du droit et le recensement de brèves détaillées sur l'actualité du droit de l'Union. Une étude publiée en 2013 dans la Revue trimestrielle de droit européen a classé L'Observateur de Bruxelles comme l'une des revues de droit de l'Union européenne les plus influentes à la Cour de justice de l'Union européenne.

Le droit de l'Union européenne n'est pas un droit autonome mais une source des droits nationaux, source croissante et essentielle dans le façonnement du cadre juridique français. Dans ce contexte, la mission de la Déléation des barreaux de France est d'assister les avocats français en matière de droit européen, qu'il s'agisse de droit de l'Union européenne ou des droits fondamentaux au regard de l'application de la Convention européenne des droits de l'Homme.

La DBF est une association mandatée, entre autres, par la Conférence des bâtonniers pour la représenter à Bruxelles et lui apporter une expertise en droit européen. Elle participe, notamment, aux travaux de la Commission Europe de la Conférence des bâtonniers, fournit un soutien logistique dans l'organisation des assemblées générales décentralisées à Bruxelles et à Strasbourg et est impliquée dans les travaux de la Conférence, notamment, la coordination des travaux sur les questions d'aide juridictionnelle et l'organisation de rencontres et la mise en relation avec les acteurs européens, spécialistes de ces questions.

La DBF est une représentation du Barreau français auprès des institutions et juridictions européennes. Elle est disponible pour accueillir les avocats français et les mettre en contact avec les acteurs pertinents du milieu européen.

Président : Jean-Jacques Forrer

Contact : Déléation des Barreaux de France

Avenue de la Joyeuse entrée 1 / 1040 Bruxelles

Téléphone : +32 (0) 2 230 83 31 / +32 (0) 2 230 62 77

Mail : dbf@dbfbruxelles.eu

Site web : www.dbfbruxelles.eu

A.M.R.A.

ASSOCIATION POUR LA MAÎTRISE DES RISQUES DES AVOCATS

Initialement, l'AMRA a été créée pour fédérer la demande d'assurance *Non Représentation de Fonds des Barreaux* adhérents de l'association. Grâce à un astucieux système de rétention des sinistres sur les fonds associatifs, elle a permis à ses membres de voir leur garantie augmentée de façon considérable, puisqu'elle est passée, pour les deux lignes d'assurance, de 17 000 000 € en 2006 à 20 000 000 € alors que parallèlement, la prime réclamée aux barreaux adhérents diminuait de 83,00 € à 48,00 € par avocat. La cotisation statutaire, de 50,00 € en 2017, inclut également une prime de 2,00 € par avocat qui assure le paiement de la prime du contrat national UNCA qui de son côté offre une assurance « chapeau de 3^e ligne », portant ainsi la garantie du programme national Non Représentation de fonds à 30 000 000 €, dont 10 000 000 € par avocat et 20 000 000 € au-delà pour l'ensemble du groupe assuré, soit environ 36 000 avocats.

L'AMRA est également devenue, au fil du temps et des nécessités, l'outil de souscription de tous les contrats d'assurance collectifs « groupe », ouverts aux avocats dont les Barreaux sont membres de l'association. Ce système permet de négocier des contrats qui, bien qu'à adhésion individuelle, regroupent l'ensemble des avocats se trouvant face à un même besoin assurantiel. Ainsi est-elle souscriptrice pour le compte desdits avocats des contrats d'assurance R.C. Professionnelle 2^{ème} ligne par avocat, par Cabinet, par dossier, R.C.M.S. et garantie de la solidarité entre associés, mais également des garanties de dommages comme le contrat « Perte de Collaboration » ou plus récemment l'assurance « Cyber-Risques » ouverts aux Cabinets de moins de 20 avocats. L'AMRA a été créée le 20 octobre 2005.

Présidence : Le Président de la Conférence des Bâtonniers

Membres : 159 barreaux de province

Contact : 47, bis D, Boulevard Carnot 13100 AIX-EN-PROVENCE

LA SOCIÉTÉ DE COURTAGE DES BARREAUX

La S.C.B. a été créée à l'origine pour fédérer, au travers d'une « captive de courtage », la demande d'assurance **Responsabilité Civile Professionnelle** de 53 barreaux représentant environ 6 500 avocats. Elle assure aujourd'hui le courtage des polices R.C.P. de 148 barreaux et plus de 34 000 avocats. Forte de cette réussite, elle s'est vue confier en 2006

le courtage des garanties N.R.F. (Non Représentation des fonds) de 159 barreaux pour plus de 36 000 avocats regroupés au sein de l'A.M.R.A. Enfin en 2014, elle est devenue le courtier de L.P.A. ce qui lui vaut de négocier pour le compte de cette association les assurances prévoyance de 161 barreaux représentant 35 000 avocats. En à peine quinze années d'existence, elle est donc devenue le premier courtier de France pour les garanties RC Pro, NRF et Prévoyance des avocats français.

L'unique but de la S.C.B. est de pourvoir aux besoins collectifs (au travers des barreaux et/ou CARPA) et individuels d'assurance des avocats français et des organismes techniques et/ou politiques de la profession (Conférence des Bâtonniers, U.N.C.A., C.N.B, E.D.A.,...).

Elle a développé à la demande de ses clients ou actionnaires une gamme complète de produits d'assurance, allant bien au-delà de sa mission d'origine qui visait à ne couvrir que les besoins d'assurances obligatoires R.C. Pro et N.R.F.

Elle a développé des outils modernes de gestion des contrats et des sinistres au profit des barreaux (site internet www.barassur.fr) ou de consultation et souscription de garanties individuelles (sites www.scb-assurances.com ou www.laprevoyance.org).

En outre, elle intervient à la demande des Barreaux ou des E.D.A. pour des formations relatives à la R.C. Professionnelle ou des réunions d'information en matière de prévoyance. La société de courtage des Barreaux a été créée le 21 septembre 2001.

Président du conseil de surveillance : Jérôme Gavaudan, président de la CdB

Président : Larry Pellegrino

Président délégué : François Axisa

Actionnaires : La Conférence des bâtonniers et 90 barreaux de province.

Les barreaux qui lui confient leur(s) assurance(s) ont le choix d'en être simplement client ou bien client et actionnaires.

Contact : 47, bis D, Boulevard Carnot 13100 AIX-EN-PROVENCE



LPA (LA PRÉVOYANCE DES AVOCATS)

La Prévoyance des Avocats (LPA) est une association souscriptrice créée par la volonté unanime de la profession d'avocat de se doter d'un outil au service de tous les avocats et de tous les barreaux de France et d'outre-mer. Correspondant à la volonté de mettre en action la solidarité au bénéfice de tous par la mutualisation, elle est devenue

l'acteur incontournable de la prévoyance au service des avocats en créant, notamment, le guichet unique de prévoyance pour simplifier les démarches.

La mission de LPA, c'est en matière de prévoyance : plus de simplicité, plus de services, les meilleures prestations au meilleur prix

LPA, créée par et pour les Avocats, c'est aussi une triple ambition :

- Être à l'écoute des Ordres et des Avocats,
 - Améliorer l'offre des prestations qui doivent être adaptées aux contraintes de la vie professionnelle,
 - Parvenir à la meilleure protection des avocats.
- LPA, c'est encore des confrères dévoués qui ont bâti et animent ce formidable levier de cohésion, de solidarité et de services dans la confiance renouvelée des institutions représentatives de la Profession. En 2013, le Président de la Conférence des bâtonniers devient le président de droit de LPA.

LPA, ayant une vocation naturelle à être la prévoyance de la profession, a choisi en 2014 de s'adjoindre les services de la Société de Courtage des barreaux (SCB), autre organisme technique de la Profession, en charge d'assurer le placement de ses risques et la diffusion de ses contrats. La LPA a été créée le 9 novembre 2005.

Présidence : Le Président de la Conférence des Bâtonniers & Président délégué : Patrick Redon

Membres : 161 Barreaux de Province

Contact : 12 place Dauphine 75001 PARIS

PRAEFERENTIA

Praeferentia est le fruit d'une collaboration de plusieurs années entre le barreau de Paris et la Conférence des bâtonniers, actionnaires à parts égales et assurant une présidence alternée. Avec un site neuf, des offres qui se multiplient, la centrale de référencement est là **pour faciliter le quotidien des cabinets.**

— Un service de la Conférence des Bâtonniers

Certains l'oublient, d'autres ne le savent pas, Praeferentia est une association gérée par la profession. Loin d'être un opérateur privé auquel elle est parfois assimilée, la « Place de marché des avocats » est portée par cette filiation et conduite par le souci de répondre aux

attentes de tous les avocats et notamment des structures de taille modeste, de Paris ou de Province.

— Un service ouvert à tous

Le mot d'ordre d'origine n'a pas changé : « Offrir aux cabinets les plus modestes les conditions d'achat habituellement réservées aux structures de grande taille », car en étant plus nombreux, on est plus forts. Comment ? En jouant sur l'effet de massification permettant de négocier des accords-cadres qu'aucune structure même la plus importante ne peut obtenir par elle seule.

— Un accès facile

L'un des objectifs du nouveau site est de faciliter l'accès tant aux adhérents – l'adresse email déclarée à l'Ordre et un mot de passe renouvelable suffisent – qu'aux offres figurant sur le site réparties dans 7 univers distincts allant de la « Fourniture de bureau » aux véhicules en passant par la garde d'enfant, l'imprimerie ou la gestion de son e-reputation.

— En chiffres ...

Quelques chiffres illustrent l'activité de la centrale : près de 900 000 euros d'économies réalisées en 2016 par les cabinets sur les seuls comptes « Fournitures de bureau » et « Impression » ; environ 3500 cabinets utilisateurs au quotidien ; 140 barreaux adhérents et plus de 70 prestataires motivés par la profession d'avocat, son évolution et ses enjeux.

— Une offre qui s'enrichit chaque jour

L'un des emblèmes de Praeferentia est les fournitures de bureau ; à juste titre avec 30 % d'économie proposée en moyenne sur ce compte. Mais Praeferentia, ce ne sont pas que les fournitures.

— La Centrale, c'est un site : www.praeferentia.com.

Elle est aussi présente sur les réseaux pour mieux faire connaître les offres qui leur sont destinées à ses adhérents.

Président : le président de la Conférence

Contact : www.praeferentia.com

Mail : a.cuisance@gmail.com

Téléphone : 06 21 56 65 50

Depuis de nombreuses années déjà la Société de Courtage des Barreaux a engagé **une réflexion sur les questions numériques** en particulier lorsqu'elle s'est trouvée confrontée à la prise en charge de réclamations en responsabilité contre des avocats dont les dossiers, pour des raisons diverses, n'avaient pas été conservés. L'idée était née de la création d'un système d'archivage et de conservation.

C'est naturellement que la Conférence des Bâtonniers a sollicité la SCB en 2013 pour travailler à la mise en place du premier site de conservation de l'acte d'avocat, Avosactes qui fut réalisé en quelques mois.

Forte de cette expérience et des moyens tant humains que matériels tirés de sa réussite, la SCB a décidé de créer une filiale dédiée aux questions numériques, ce qui fut fait à la fin de l'année 2017, sous la forme d'une SAS à capital variable, détenue à 100 % par la Conférence des bâtonniers et la SCB.

Capital variable et surtout capital ouvert, selon la volonté des membres fondateurs, à toutes les institutions de la profession d'avocat et le cas échéant aux avocats eux-mêmes. BDS été capitalisée à 500 000 € pour démarrer ses activités.

Il s'agissait, en évitant un regrettable mélange des genres entre des activités de nature différente, de **doter les barreaux de province d'un outil performant capable de répondre aux défis numériques en faveur des ordres et des avocats dans l'esprit de mutualisation et de solidarité** qui anime l'action de la conférence des bâtonniers et qui est directement à l'origine du « concept SCB » !

Ainsi est née BDS (Barreaux Data System).

Les commandes se sont vite bousculées :

- Hébergement et maintenance du site Avosactes,
- Création d'un **data center** sécurisé en vue de proposer aux institutions de la profession, notamment aux ordres, et aux cabinets la conservation de leurs données numériques aux meilleures conditions de coût et de sécurité dans le respect du secret professionnel de l'avocat
- Gestion, maintenance et développement de la plateforme du MIA (Marché Immobilier des Avocats), outil qui permet aux avocats

d'assurer au bénéfice de leurs clients l'inter-médiation en matière immobilière

- Mise en place d'une solution mutualisée pour permettre aux ordres de faire face au RGPD
- Réflexion sur les outils de justice dite « prédictive »

Cette liste ne peut pas être considérée comme exhaustive même si elle est déjà consistante !

BDS a pour unique ambition d'être une force d'appui et de soutien technique de la profession d'avocat dans toutes ses composantes, afin de favoriser les conditions d'exercice professionnel des avocats dans un environnement toujours plus concurrentiel. Si BDS devait avoir une devise ce serait : parce qu'unis et solidaires nous sommes toujours plus forts !

Président : le président de la SCB, Larry Pellegrino

Téléphone : 04.13.41.60.00

Adresse électronique: contact@barreaux-data-system.fr



IFOC

« Institut de Formation Ordinal de la Conférence des Bâtonniers ».

L'association se compose de personnes physiques ou morales :

- la Conférence des Bâtonniers
- les membres de la commission ordinaire de la Conférence des Bâtonniers, dans une limite maximale de 10 personnes.

La Conférence des Bâtonniers est représentée par le Président en exercice ou par tout délégué qu'il désigne.

Cette association est une émanation de la Conférence des Bâtonniers qui lui permet d'exercer l'une des missions qu'elle s'est fixée : « **La formation des Bâtonniers, vice-Bâtonniers, Bâtonniers élus, MCO et avocats aspirant à de telles fonctions** ».

Ces formations sont également ouvertes aux Présidents de CARPA et aux administrateurs dans le cadre de formations dédiées.

À cette fin, **l'IFOC propose et organise** chaque année :

- Trois formations décentralisées au sein des Barreaux (3)
- Une formation OM
- Une université d'été
- Le séminaire des Dauphins destinés aux Bâtonniers élus.

Les thèmes retenus qui diffèrent chaque année sont en corrélation avec les missions dévolues aux Bâtonniers, notamment :

- Déontologie
- Procédure disciplinaire
- Gestion des finances et administration des ordres
- Règlements des difficultés entre confrères
- Communication
- etc.

La Conférence des Bâtonniers s'est donc dotée – via l'IFOC – d'un organisme de formation performant répondant aux préoccupations des Bâtonniers. Le succès rencontré lors des manifestations organisées conforte la Conférence dans ce choix.

ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE

LE PRÉSIDENT

Le Président de la Conférence des bâtonniers, Jérôme Gavaudan, a pour mission de conduire cet ensemble, de l'animer et de tracer des perspectives, qu'il s'agisse de la vie collective des Ordres ou de l'exercice de leur métier par nos confrères.

LE BUREAU

Les 163 bâtonniers en exercice, réunis en assemblée générale, confèrent sa force et légitimité à la Conférence des bâtonniers. Ils élisent pour un mandat de trois ans renouvelable son bureau, composé de 25 membres, choisis dans des collèges permettant une représentation équilibrée des ordres de France et d'outre-mer, dans leur diversité géographique et démographique.

Le bureau est ainsi composé : 1 membre est élu parmi les bureaux d'Outre-mer, 4 parmi les barreaux de moins de 100 avocats, 8 dans les barreaux de 100 à 400 et 12 dans les bureaux comptant plus de 400 avocats.



Jérôme GAVAUDAN
Président

T. 04 91 00 33 90
F. 04 91 00 33 91
M. 06 80 57 95 49
jerome.gavaudan@wanadoo.fr



Hélène FONTAINE
Vice-Présidente

T. 03 20 31 18 67
F. 03 20 13 08 77
M. 06 80 43 75 27
hlnftn@gmail.com



Philippe BARON
Vice-Président

T. 02 47 20 20 20
F. 02 47 05 67 40
M. 06 85 52 00 45
philippe.baron@avocat-conseil.fr



Bruno BLANQUER
Vice-Président

T. 04 68 90 17 17
F. 04 68 90 45 56
M. 06 75 38 29 36
scp.blanquer@gmail.com



Didier LECOMTE
Vice-Président
T. 01 34 27 53 75
F. 01 34 27 53 76
M. 06 08 81 34 14
d.lecomte@avocats-dl.com



Zohra BEN BAHİ PRIMARD
T. 01 64 94 58 94
F. 01 60 80 17 78
M. 06 26 72 24 31
primard.zohra@gmail.com



Maryvonne LOZACHMEUR
Vice-Présidente
T. 02 90 22 69 70
F. 02 90 22 69 71
M. 06 76 68 71 31
lozachmeur@myl-avocats.fr
marylozac@hotmail.fr



Jean-Michel CALVAR
T. 02 40 89 02 02
F. 02 40 35 49 22
M. 06 03 02 13 13
lara@calvarassocies.com
jmc@calvarassocies.com



Michelle BILLET
Vice-Présidente
T. 04 50 92 40 68
F. 04 50 87 23 96
M. 06 98 44 22 67
billet.m@wanadoo.fr



Stéphane CAMPANA
T. 01 48 43 75 32
F. 01 48 43 09 45
M. 06 10 92 92 79
stephane.campana@clk-avocats.fr



Philippe LE GOFF
Secrétaire général
T. 02 23 40 40 15
F. 02 23 40 40 19
M. 06 08 47 53 32
philippe.legoff@cressardetlegoff.com



Véronique DAGONET
T. 01 48 85 00 01
M. 06 83 70 19 52
veronique.dagonet@wanadoo.fr



Réjane CHAUMONT
Secrétaire générale adjointe
T. 05 62 93 12 72
F. 05 62 93 08 16
M. 06 50 29 32 69
r.chaumont@judiconseil-avocats.fr



Nathalie DUPONT
T. 05 61 23 45 75
F. 05 61 12 47 35
M. 07 63 23 33 44
nat.dupont@yahoo.fr



Franck DYMARSKI
Trésorier
T. 03 24 59 05 56
F. 03 24 58 26 85
M. 06 77 24 37 00
franck-dymarski@orange.fr



Lionel ESCOFFIER
T. 04 98 10 66 15
F. 09 70 06 11 36
lionel.escoffier@avocazur.com



Xavier ONRAED
Trésorier adjoint
T. 02 31 46 96 66 / 02 31 46 96 69
F. 02 31 95 13 63
M. 06 85 52 51 90
xavier.onraed@acthemis.eu



Michel FARAUD
Vice-Président
T. 04 93 19 30 12
F. 04 93 19 30 16
M. 06 03 29 75 02
lexargos@orange.fr



Jacques HORRENBERGER
T. 05 56 01 14 22
F. 05 56 01 14 32
M. 06 08 77 63 41
horrenberger.avocat@wanadoo.fr



Patrick REDON
T. 01 39 47 33 30
F. 01 39 47 41 48
M. 06 03 67 56 38
patrick.redon@avocatline.com



Emmanuel LE MIERE
T. 02 33 07 65 60
F. 02 33 07 68 62
M. 06 80 05 42 06
emlem@outlook.fr



André DAMIEN
Président d'honneur



Patrick LINGIBE
T. 05 94 29 45 35
F. 05 94 29 17 48
M. 06 94 21 01 03
plingibe@jurisguyanne.fr



Jacques MONTOUCHET
Président d'honneur



Patricia LYONNAZ
T. 04 50 45 86 81
F. 04 50 45 63 21
M. 06 81 19 69 53
avocats@avocalp.fr



Michel BENICHO
Président d'honneur
T. 04 76 87 60 34
F. 04 76 50 30 84
M. 06 84 43 36 15
michel.benichou@avocat-conseil.fr



Anne-Marie MENDIBOURE
T. 05 59 46 12 84
F. 05 59 46 12 85
M. 06 76 11 56 71
am.mendiboure.avocate@wanadoo.fr



Huguette ANDRE-CORET
Président honoraire
T. 01 60 75 00 78
M. 06 20 40 68 96
huguette.andre-coret@wanadoo.fr



Marie-Christine MOUCHAN
T. 04 93 88 16 88
F. 04 93 16 13 40
M. 06 09 50 21 42
mcmouchan@mouchan-avocat.com



François BEDEL de BUZAREINGUES
Président honoraire
T. 04 67 66 12 56
M. 06 70 45 53 26
BEDIV.law@wanadoo.fr



Eric RAFFIN
T. 03 26 47 74 22
F. 03 26 47 98 61
M. 06 19 12 41 09
e.raffin@raffinassocies.com



Marc BOLLET
Président honoraire
T. 04 96 11 21 60
F. 04 91 54 71 55
M. 06 12 99 55 33
marc.bollet@scpbollet.fr



Bernard CHAMBEL
Président honoraire
T. 04 50 58 26 59
F. 04 50 58 27 23
M. 06 09 83 10 83
bernardchambel@wanadoo.fr



Alain POUCHELON
Président honoraire
T. 04 68 47 48 40
F. 04 68 25 55 84
M. 06 15 30 37 81
ajmp@alainpouchelon.fr



Gérard CHRISTOL
Président honoraire
T. 04 67 60 05 25
F. 04 67 60 05 30
M. 06 03 13 28 09
cabinet@christol-inquimbert.com



Christophe RICOUR
Président honoraire
M. 06 80 38 29 71
christophe.ricour@free.fr
christophe.ricour@justice.fr



Serge DAVY
Président honoraire



François VIGNANCOUR
Président honoraire
T. 04 73 42 37 30
F. 04 73 42 37 39
M. 06 88 88 71 28
fvignancour@vignancour-avocats.com



Pascal EYDOUX
Président honoraire
T. 04 76 46 27 43
F. 04 76 56 98 18
M. 06 15 01 44 13
eydoux@bastille-avocats.fr



Thierry WICKERS
Président honoraire
T. 05 56 00 82 33
F. 05 56 00 82 43
M. 06 76 41 00 62
thierry.wickers@avocat-conseil.fr



Jean-Luc FORGET
Président honoraire
T. 05 61 52 08 52
F. 05 61 53 19 60
M. 06 72 74 45 52
jl.forget@cabinet-dcf.fr



Yves MAHIU
Président honoraire
T. 02 32 76 82 03
F. 02 35 89 32 00
M. 06 15 30 58 82
ym@albema.fr



Frank NATALI
Président honoraire
T. 01 69 91 39 91
F. 01 69 91 39 92
M. 06 08 47 19 13
frank.natali@wanadoo.fr

LES 25 MEMBRES DU BUREAU DE LA CONFÉRENCE



LES CONFÉRENCES RÉGIONALES AVEC PRÉSIDENT

ET CONTACT

CONFÉRENCE DES BARREAUX RHÔNE-ALPES C.O.B.R.A.

Mme la Présidente
Agnès BLOISE COBRA
42 rue de Bonnel 69003 LYON
T. 04 72 60 60 14
F. 04 72 60 60 46
M. 06 07 43 12 28
carine.fouchier@barreaulyon.com

CONFÉRENCE DES BÂTONNIERS DU GRAND SUD-OUEST

M. le Président Pierre CHATEL
705 rue Saint-Hilaire CS 60002
34078 MONTPELLIER CEDEX 3
T. 04 67 10 77 77
F. 04 67 10 77 78
M. 06 87 76 44 68
p.chatel@chatelavocats.com

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE NORMANDIE

M. le Président Arnaud de SAINT-REMY
6 allée Eugène Delacroix
Maison de l'Avocat 76000 ROUEN
T. 02 32 08 32 76
F. 02 32 08 38 20
M. 06 08 70 16 86
president@batonniers-normandie.com

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES BARREAUX D'OUTRE-MER

M. le Président Franck ROYANEZ
Baie des citrons 29, rue Jules Garnier
98800 NOUMEA NOUVELLE CALEDONIE
T. 00 687 24 24 48
F. 00 687 24 24 49
M. 00 687 77 67 00
fr.avocat@cabinetroyanez.com
x.peres@grp-avocat.com
jc.sainteclair@gmail.com

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES BÂTONNIERS DES HAUTS DE FRANCE

M. le Président Xavier PERES
Ordre des avocats
2 place des Etats d'Artois 62000 ARRAS
T. 03 22 80 68 51
F. 03 22 92 51 57
M. 06 07 14 98 52
ctalet.avocatsamiens@gmail.com
x.peres@grp-avocat.com

CONFÉRENCE DES BÂTONNIERS DES BARREAUX D'AUVERGNE ET DE LOIRE

Mme la Présidente Joëlle
DEBORD-CANONNE
20, boulevard Paul Rouge
15000 AURILLAC
T. 04 71 60 32 40F. 04 71 60 44 17
M. 06 75 16 35 80
canonnedebord.avocats@orange.fr

CONFÉRENCE INTER-RÉGIONALE DES BÂTONNIERS DU GRAND-EST

M. le Président Stanislas CREUSAT
6 rue Diderot – BP 2506
51070 REIMS CEDEX
T. 03 26 47 63 75
F. 03 26 84 95 13
M. 06 61 58 46 22
stanislascreusat@gmail.com

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES BARREAUX D'ILE DE FRANCE

M. le Président Frédéric ZAJAC
67-69 rue Saint-Martin
95300 PONTOISE
T. 01 30 17 22 22
F. 01 30 17 22 20
M. 06 14 32 80 45
zel.avocats@avocatline.fr

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES BÂTONNIERS DES BARREAUX DE L'OUEST

M. le Président Jean BROUIN
9 rue Grandet 49100 ANGERS
T. 02 41 87 30 62
F. 02 41 25 14 83
jean.brouin@avocat-conseil.fr

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES BÂTONNIERS DU GRAND SUD-EST ET DE LA CORSE

M. le Président Jean-Michel DIVISIA
Maison de l'avocat
16, rue Régale
30013 NIMES CEDEX 1
T. 04 66 36 37 03
F. 04 66 36 30 31
M. 06 16 81 00 20
sg@avocats-nimes.org

LE COLLÈGE ORDINAL

Vice-président de droit du Conseil national des barreaux, le président est secondé dans ses missions auprès de l'institution représentative de la profession par le collège ordinal. Ce collège composé de bâtonniers, anciens bâtonniers, membres et anciens membres de conseils de l'ordre élus par les bâtonniers et membres de conseils de l'ordre en exercice, pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois.

Mme le bâtonnier
Françoise ARTUR
19 rue Saint-Louis BP 80134
86004 POITIERS CEDEX
T. 05 49 88 09 09
M. 06 07 96 55 65
arturavocate@orange.fr

M. le bâtonnier
Christophe BORE
14 rue Lejemptel
BP 70
94302 VINCENNES CEDEX
T. 01 43 74 74 94
F. 01 43 74 32 22
bore@akpr.com

M. le bâtonnier
Gérard BOUISSINET
48 rue de Strasbourg
11000 CARCASSONNE
T. 04 68 72 39 36
F. 04 68 71 24 66
bouissinet.avocat@orange.fr

M. le bâtonnier
Gilles BOXO
4 rue du Maréchal Foch
BP 30428
66004 PERPIGNAN CEDEX
T. 04 68 35 62 00
gillesboxo@orange.fr

M. le bâtonnier
Jean-Michel CALVAR
20 rue Mercoeur
BP 81025
44010 NANTES CEDEX 1
T. 02 40 89 02 02
F. 02 40 35 49 22
jmc@calvarassocies.com

Mme le Vice-bâtonnier
Françoise CASAGRANDE
33 rue Raymond Poincaré
33110 LE BOUSCAT
T. 05 56 02 89 90
f.casagrande@esencia-avocats.fr

Mme le bâtonnier
Dominique de GINESTET de PUIVERT
21 boulevard Saint-Pierre BP 88
40102 DAX CEDEX
T. 05 58 56 55 44
F. 05 58 56 55 49
dominiquedeginestet@hotmail.fr

M. le bâtonnier
Olivier FONTIBUS
11 rue Georges Clémenceau
78000 VERSAILLES
T. 01 39 50 47 98
e.goirand@mlg-avocats.com

M. le bâtonnier
Jean-Luc FORGET
20 rue du Languedoc
31000 TOULOUSE
T. 05 61 52 08 52
F. 05 61 53 19 60
jl.forget@cabinet-dcf.fr

M. le bâtonnier
Eric GOIRAND
17 avenue Vauban
83000 TOULON
T. 04 94 62 04 95
e.goirand@mlg-avocats.com

Mme le bâtonnier
Nathalie JAY
49 rue Archambaud
97410 SAINT-PIERRE
T. 02 62 26 22 62
nathalie.jay@njay-avocats.com

Mme le bâtonnier
Catherine JONATHAN-DUPLAA
Espace Forbin
13 allée Claude Forbin
13100 AIX EN PROVENCE
T. 04 42 38 60 21
F. 04 42 38 90 99
jonathan-duplaa@wanadoo.fr

Mme le bâtonnier
Laurence JUNOD-FANGET
61 avenue du Maréchal
de Saxe
69003 LYON
T. 04 72 84 70 70
l.junodfandet@orange.fr

M. le bâtonnier
Philippe KLEIN
10 rue Thiers
Hôtel de Piolenc
13100 AIX EN PROVENCE
T. 04 42 38 23 91
scp.ribonklein@wanadoo.fr

Mme le bâtonnier
Hélène MARICHAL
6 Place Victor Hugo
51200 EPERNAY
T. 03 26 58 86 39
F. 03 26 58 97 60
helene.marichal@orange.fr

Mme le bâtonnier
Bénédicte MAST
5 place de la Poissonnerie
50200 COUTANCES
T. 02 33 19 07 17
F. 02 33 71 12 57
benedicte@mastavocat.com

M. le bâtonnier
Jean-Luc MEDINA
7 place Firmin Gautier CS 80476
38016 GRENOBLE CEDEX 1
T. 04 76 48 89 89
F. 04 76 48 89 99
jl.medina@cdmf-avocats.com

M. le bâtonnier
Jean-François MERIENNE
Immeuble " Neptune "
10 rue Jean Giono
21000 DIJON
T. 03 80 74 22 24
F. 03 80 74 87 59
jf.merienne@wanadoo.fr

Mme le bâtonnier
Florence ROCHELEMAGNE
30 bis boulevard Raspail
84000 AVIGNON
T. 04 90 86 95 91
F. 04 90 82 21 14
florence.rochelemagne@wanadoo.fr

Mme le bâtonnier
Marie-Laure VIEL
9 place Dufour Denelle BP 104
02103 SAINT-QUENTIN CEDEX
T. 03 23 64 38 48
F. 09 70 06 61 77
mlviel@nordnet.fr

LES PERMANENTS

Direction générale

Anne-Francoise Abescat

+33 (0)1.44.41.99.10 | Fax : +33 (0)1.43.25.12.69

afabescat@conferencedesbatonniers.com

Affaires juridiques

Daniel Zrihen

+33 (0)1.44.41.99.10 | Fax : +33 (0)1.43.25.12.69

dzrihen@conferencedesbatonniers.com

Communication et affaires publiques

Sophie Biri Julien

+33 (0)1.44.41.99.19 | Fax : +33 (0)1.43.25.12.69

sbirijulien@conferencedesbatonniers.com

Organisation des manifestations

Isabelle Coucheney

+33 (0)1.44.41.99.10 | Fax : +33 (0)1.43.25.12.69

icoucheney@conferencedesbatonniers.com

Comptabilité, cotisations et cartes d'identité professionnelles

Martine Brochot

Béatrice Ouadfel (cartes d'identité professionnelles)

+33 (0)1.44.41.99.10 | Fax : +33 (0)1.43.25.12.69

cip@conferencedesbatonniers.com

Secretariat de direction

Véronique Halbant

+33 (0)1.44.41.99.10 | Fax : +33 (0)1.43.25.12.69

vhalbant@conferencedesbatonniers.com

12, Place Dauphine 75001 PARIS
Tél.: +33 (0)1.44.41.99.10 | Fax : +33 (0)1.43.25.12.69
Email : conference@conferencedesbatonniers.com
www.conferencedesbatonniers.com

